



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU 09 FÉVRIER 2023 – 18H30

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres absents : 5
Nombre de votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février, le Comité Syndical dûment convoqué (date de la convocation le 24 janvier 2023), s'est réuni à 18 heure 30, en session ordinaire au siège du syndicat du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière à Bourg-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU GRAND CUBZAGUAIS AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Mesdames MONSEIGNE, DOUCET.

Messieurs JOLY, LAVEUF, MARTIAL, SUBERVILLE.

POUVOIRS : Monsieur POTIER donne pouvoir à Madame MONSEIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur BLANC.

ABSENTS : Monsieur GRAVINO.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DE BLAYE AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Madame PICQ.

Messieurs DUEZ, ROBIN, RODRIGUEZ.

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : Monsieur GAYRARD.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC LATITUDE NORD GIRONDE AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Messieurs BESSE, BUSQUETS, JOYE, SOULIGNAC.

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES : Monsieur CAVARD.

ABSENTS :

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU FRONSADAIS

PRESENTS : Madame REGIS.

Monsieur BAYARD.

ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS :

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18H35. Le Président demande s'il y a des remarques relatives au compte-rendu du Conseil syndical du 08 décembre 2022.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est signé par le Président et le secrétaire de séance (Jean-Marie Bayard).

Secrétaire de séance : Cédric Laveuf

Ordre du jour :

1 – Rapport n°2023-01 Vote du budget primitif 2023

2- Rapport n°2023-02 Plan de financement « sortie Grand-Public 2023 »

3- Rapport n° 2023-03 Convention de partenariat avec l'association ARGIOPE pour le projet : « sorties Grand public 2023 »

4- Rapport n° 2023-04 Convention de partenariat entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants (SGBV) du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Gironde (FDAAPPMA 33)

5- Rapport n°2023-05 Convention de partenariat entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants (SGBV) du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et l'association RELAIS pour une mise à disposition de personnel

6- Rapport n° 2023-06 Acquisition foncière de parcelles de terrain sur la commune de Villeneuve : demande de subvention

1- Rapport n°2023-01 Vote du budget primitif 2023

Le Président annonce que le budget présenté tient compte des précédents échanges avec les communautés de communes. Il précise que le montant des cotisations par communauté de communes est fidèle à ce qui a été présenté au DOB.

Le Président évoque un ajout important, celui d'une ligne en investissement pour un montant de 250 000 euros pour permettre l'achat d'un local technique pour la régie du Syndicat. Il précise que les recettes seraient compensées par un emprunt.

Le Directeur présente ensuite le budget primitif 2023 pour la partie Fonctionnement.

Il évoque un total de charges générales à 198 639.87 euros en expliquant que les dépenses prennent en compte le programme de suivis de la qualité des eaux, le programme de plantations, le programme d'animations dans le cadre de l'appel à projets Educ Eau ainsi que la gestion de sites naturels.

Le Directeur évoque ensuite un montant total de charges de personnel à 661 350.00 euros. Il précise que l'évolution budgétaire de ce chapitre est principalement liée à 3 recrutements envisagés :

- Un technicien rivière (sur 8 mois) pour permettre un tuilage en anticipation d'un départ à la retraite,
- Un animateur nature dans le cadre de l'appel projet Educ Eau de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Un apprenti en soutien de la régie technique.

Le Directeur annonce ensuite un total de charge de gestion à 16 810 euros. Il précise que la légère évolution est liée à celle du point d'indice.

Pour équilibrer la section d'investissement, le Directeur annonce le montant de 125 634.06 euros (23 – Virement à la section d'investissement).

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 060 017.29 euros.

M. Duez propose que soient précisées pour les prochaines présentations budgétaires, le montant des financements par poste.

Le Directeur prend note de la proposition et explique que sur l'ensemble des postes présentés, les financements se situent en moyenne entre 70 et 80% sauf pour le poste de Directeur et le deuxième poste de secrétaire comptable en précisant que les partenaires financiers ne financent pas les missions de direction d'un établissement.

Les recettes de fonctionnement sont ensuite détaillées :

- 75 300 euros pour la mission Natura 2000 et le projet LEADER de restauration du petit patrimoine hydraulique,
- 151 000 euros de recettes par le Conseil Départemental,
- 424 208.28 euros de cotisations par les communautés de communes,
- 5 000 euros de participation des communautés de communes à Natura 2000,
- 397 184 euros de recettes par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

À ceci s'ajoutent les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels pour un montant de 7 325.01 euros.

Le total des recettes de fonctionnement est de 1 060 017.29 euros.

Le Directeur présente ensuite le programme d'investissement 2023 :

- 75 000 euros d'acquisition de matériels,
- 4 200 euros de matériels de bureau,
- 7 600 euros de matériels informatiques,
- 250 000 euros pour l'achat d'un local technique,
- 40 000 euros pour l'acquisition de terrain,
- 104 000 euros pour le programme de travaux du PPG du Moron,
- 45 000 euros pour le programme d'études du PPG du Moron,
- 15 000 euros pour le programme de travaux du PPG Mangaud/Grenet,
- 100 000 euros pour le projet de restauration de la Libarde amont à Bayon-sur-Gironde,
- 80 000 euros pour la réalisation du PPG Virvée et Renaudière,
- 130 000 euros pour l'étude relative à l'inventaire des zones humides,
- 27 000 euros pour le programme de restauration de zones humides,
- 62 500 euros pour le programme de restauration d'ouvrages hydrauliques,
- 30 000 euros d'étude pour le projet de la Roque de Thau,
- 5 000 euros de petites études diverses,
- 10 000 euros de travaux hydrauliques divers,
- 10 000 euros pour la signalétique, supports didactiques et livret pédagogique,
- 100 000 euros pour le projet de restauration au lac de Saint-Christoly-de-Blaye,
- 15 700 euros d'étude pour le plan de gestion du site naturel du Moron.

Le montant total des dépenses d'investissement étant de 1 113 291.01 euros.

Le total des recettes est estimé à 911 310 euros auxquelles s'ajoute la FCTVA pour 18 763.59 euros.

Le total des recettes de la section d'investissement étant de 1 113 291.01 euros.

Le Président demande s'il y a des questions et remarques suite à la présentation du budget primitif 2023.

M. Bayard demande des informations concernant le local technique de Villeneuve occupé par la régie technique du Syndicat.

Messieurs Duez et Rodriguez précisent que la Communauté de communes de Blaye envisage une vente séparée du bâtiment de Villeneuve aux deux entités que sont le Syndicat du Moron et le SIEPPA des coteaux de l'Estuaire pour répondre à leurs besoins respectifs.

Le Président complète en précisant qu'une rencontre est prévue le 15 février 2023 sur site entre le Syndicat, le SIAEPPA et la communauté de communes pour évoquer les besoins de chaque structure.

M. Rodriguez précise également que les règles d'urbanisme permettraient une extension.

Mme Doucet demande si l'emplacement géographique du Bâtiment de Villeneuve est cohérent vis-à-vis du territoire d'intervention du syndicat.

Le Président répond que le positionnement n'est certes pas central mais qu'il répond parfaitement aux besoins du Syndicat. Il précise également étudier toutes les autres opportunités.

En lien avec l'appel à projet Educ'Eau, Madame Monseigne demande à se rapprocher des autres structures candidates à l'appel à projets de façon à mutualiser les moyens et les interventions sur le territoire.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2023.

2- Rapport n°2023-02 Plan de financement « sortie Grand-Public 2023 »

Le Président explique qu'il s'agit d'un projet visant à poursuivre les animations d'éducation à l'environnement proposé au Grand public.

Le Directeur poursuit en évoquant le souhait de proposer gratuitement 10 animations grand public réparties sur l'ensemble du territoire à différentes périodes de l'année.

Le Directeur précise que ce projet serait mené conjointement avec l'association ARGIOPE.

Le coût total de l'opération est évalué à 4 080 euros pour un autofinancement à 816 euros.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la présente proposition.

3- Rapport n° 2023-03 Convention de partenariat avec l'association ARGIOPE pour le projet : « sorties Grand public 2023 »

Le Président explique que le projet de conventionnement proposé est la formalisation du partenariat entre le Syndicat du Moron et l'association Argiope pour le projet de mise en œuvre d'animations Grand public sur l'année 2023.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la proposition de convention de partenariat.

4- Rapport n° 2023-04 Convention de partenariat entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants (SGBV) du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Gironde (FDAAPPMA 33)

Le Président explique qu'il s'agit de reconduire un partenariat avec la Fédération départementale de pêche (FDAAPPMA) pour la mise en œuvre d'opération de suivi portant sur la qualité des eaux superficielles.

Le Directeur annonce que le partenariat porte sur le suivi de 14 stations sur les poissons (Indicateur Poisson Rivière) et 1 station sur les macro-invertébrés et rappelle l'intérêt de ce partenariat puisque les coûts sont partagés entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental, la FNPF, l'ARP-NA, la FDAAPPMA et le syndicat.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la présente proposition.

5- Rapport n°2023-05 Convention de partenariat entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants (SGBV) du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et l'association RELAIS pour une mise à disposition de personnel

Le Président propose de passer un conventionnement avec l'association RELAIS pour permettre de répondre à des besoins ponctuels en moyen humain.

Il rappelle que la régie est actuellement composée de 3 agents dont 1 absent depuis plusieurs semaines pour des problèmes de santé et qu'il pourrait être pertinent de pouvoir faire appel à des renforts humains à certaines périodes de l'année et selon le contexte.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la proposition de partenariat.

6- Rapport n° 2023-06 Acquisition foncière de parcelles de terrain sur la commune de Villeneuve : demande de subvention

Le Directeur explique que dans le cadre du projet d'acquisition d'un ensemble de parcelles bordant le cours d'eau du Grenet à Gauriac et Villeneuve, des financements à l'acquisition peuvent être perçus.

Il présente le plan de financement suivant :

- Parcelles A 1239, A 410 et A 414

Montant total : 8 449.00 euros
Recettes (80%) : 6 759.20 euros

- Parcelles A 0480, A 0481, A 1236
- Montant total 12 331 euros
- Recettes (80%) : 9 864.80 euros

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la proposition de demande de financement.

Informations diverses

Le Président et le Directeur annoncent les points suivants :

- ✓ Résiliation du marché d'étude pour la définition du débit minimum biologique et pour une gestion quantitative de la ressource en eau.
Le Président évoque des retards importants sur la réalisation de l'étude. Il précise avoir proposé au titulaire de le recevoir pour faire un état des réalisations et des paiements.
- ✓ Départ pendant la période d'essai de la chargée de projets Trame verte arrivée au mois de décembre. Le Directeur annonce avoir relancé le recrutement.
- ✓ Partenariat en construction avec la chambre d'agriculture et les syndicats viticoles (côtes de Bourg et côtes de Blaye) pour mener des actions d'amélioration de la qualité de l'eau sur un bassin versant test (avec problématique conséquente de Cuivre et d'Arsenic).
- ✓ Déploiement d'aides dites exceptionnelles par l'agence de l'eau Adour Garonne pour 2023/2024
Les aides concerneront principalement :
 - Amélioration de la ressource quantitative et qualitative
 - Financement de « solutions fondées sur la nature »
 - Mise en conformité de STEP
 - Projet de désimperméabilisation
- ✓ Rendu de la phase diagnostic du PPG Virvée / Renaudière fin février- début mars.
- ✓ Dépôt de la Déclaration d'Intérêt Générale / PPG Blayais (fin mars) + délais d'instruction.
- ✓ Livret pédagogique sur les cours d'eau en cours (conception graphique). Des exemplaires seront distribués dans toutes les communes du territoire.
- ✓ Assemblée générale le 09 mars au Vox à Saint-Christoly.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 19H45.